

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 52 (1972)
Heft: 1: L'environnement

Artikel: L'OCDE et l'environnement : rôle et méthodes
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-886703>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'OCDE ET L'ENVIRONNEMENT : ROLE ET MÉTHODES



(Photo du Ministère de l'Agriculture.)

Les Gouvernements ont confié un rôle de premier plan à l'OCDE dans l'étude et la recherche d'une solution à certains des principaux problèmes de l'environnement. L'Organisation poursuit trois tâches distinctes, mais entre lesquelles il existe une corrélation :

- Faire admettre par tous les intéressés l'idée que les différents pays doivent notifier les mesures qu'ils prennent et procéder à des consultations à leur sujet, et que ces mesures doivent être justifiées.

Une procédure internationale « d'alerte rapide » adoptée par le Conseil de l'OCDE est entrée en vigueur le 26 mai 1971, pour une période initiale de deux ans. Elle s'applique aux substances chimiques, notamment à certains pesticides comme le DDT et à des métaux lourds comme le mercure qui peuvent présenter un risque pour l'environnement. Dans le cadre de cette procédure, les pays Membres doivent notifier les mesures qu'ils envisagent ou viennent de prendre pour protéger l'homme ou

son environnement, lorsque ces dispositions peuvent avoir des incidences importantes sur l'économie et le commerce d'autres pays. En outre, cette procédure permet à un pays Membre qui considère qu'il est ou risque d'être lésé par une mesure prise dans un autre pays de demander des consultations sur les raisons scientifiques ou techniques de cette mesure et sur son incidence économique.

- Permettre aux pays d'évaluer de concert la nature du problème, les choix offerts aux Gouvernements, leur coût et leur incidence sur l'économie et sur les échanges, afin de dégager des principes dont les Gouvernements puissent s'inspirer pour prendre des décisions concernant l'environnement.

Comme dans d'autres domaines, un contrôle gouvernemental risque d'avoir des effets inégaux, car il met en cause, par exemple, les intérêts de l'industrie dans la mesure où ils s'opposent à ceux du public en général. Certains aspects de ce contrôle risquent même d'être impopulaires, surtout au début. Peut-être le public admettrait-il plus aisément la nécessité de ces mesures s'il savait qu'elles ont été examinées et décidées à l'échelon international.

- Parvenir à un accord international sur les principes de répartition — entre le consommateur et le contribuable — des coûts résultant des mesures prises pour protéger l'environnement.

Comme pour d'autres aspects de l'environnement on ne sait pas encore très bien quel pourrait être le niveau de ces coûts. Sauf dans certains domaines où ils seront nettement plus élevés — dans l'industrie automobile, par exemple — les coûts auxquels le producteur devra faire face ne s'élèveront probablement pas à plus de 5 % des coûts de production. Il est probable que ce pourcentage variera suivant les usines. Les mesures anti-pollution prises par une entreprise vigoureuse et moderne disposant des locaux et de l'équipement les plus récents pèseront sans doute moins lourd sur son budget que dans une entreprise démodée dont le profit est faible.

Ce sont là des objectifs à long terme — même dans le cas du système d'« alerte rapide » on peut prévoir qu'ils seront complétés ou modifiés — qui appellent une action à l'échelon international et doivent de surcroît être abordés sous l'angle multidisciplinaire. L'OCDE, qui a étudié depuis longtemps des secteurs très divers de l'économie (agriculture et industrie, énergie et pétrole, main-d'œuvre et affaires sociales, science et éducation, notamment) est particulièrement bien placée pour jouer ce rôle. L'OCDE, englobe pratiquement l'ensemble des pays hautement industrialisés à économie de marché. Or, nombre de problèmes touchant à l'environnement prennent plus d'acuité dans ces pays que dans les régions économiquement moins avancées.

Le Comité de l'Environnement de l'OCDE

Le Comité de l'Environnement de l'OCDE, créé en 1970, a pris la suite de l'ancien Comité de la Coopération dans la Recherche, organisme de caractère technique, en donnant aux travaux de l'OCDE dans ce domaine, un aspect plus économique et plus politique. Ce Comité est composé de hauts fonctionnaires responsables dans leurs pays respectifs, de la planification, de la coordination et de l'exécution des politiques d'environnement. Le Comité supervise et dirige les travaux de plusieurs groupes d'experts secto-

riels spécialisés dans les problèmes d'air, d'eau, de produits chimiques et d'environnement urbain, et ceux du groupe de travail « ad hoc » qui étudient les problèmes particuliers à telle ou telle industrie.

La Direction de l'Environnement qui appartient au Secrétariat international de l'OCDE, comprend une Unité centrale d'analyse et d'évaluation dont le rôle est d'examiner et d'apprécier sous l'angle économique les mesures prises par les Gouvernements, en vue de prévenir la détérioration de l'environnement ou d'y remédier.

L'approche « horizontale » adoptée par l'Organisation en matière d'environnement se traduit par une étroite coopération entre les activités du Comité de l'Environnement et celles des autres instances de l'OCDE qui s'occupent de politique économique, d'agriculture, d'industrie, d'énergie en général et d'énergie nucléaire. Ces divers Comités forment des groupes mixtes qui étudient des problèmes spécifiques, tels que la pollution provoquée par l'industrie des pâtes et papiers ou par la production d'électricité.

Le programme en cours

Dans l'immédiat, le programme de l'OCDE en matière d'environnement est essentiellement orienté vers la protection des ressources naturelles et la lutte contre la pollution, ainsi que vers l'amélioration de l'environnement urbain, en plus des activités de l'Unité centrale d'analyse et d'évaluation.

La protection des ressources naturelles et la lutte contre la pollution sont étudiées par le Groupe **ad hoc** sur la pollution atmosphérique due à l'emploi des combustibles dans des installations fixes, en coopération avec les Comités de l'énergie et du pétrole de l'OCDE ; et par le Groupe sur la pollution due à l'industrie des pâtes et papiers, de concert avec le Comité de l'Industrie. D'autres activités seront entreprises sur une base sectorielle ; elles porteront sur la pollution atmosphérique, la gestion de l'eau et les produits chimiques dans l'environnement.

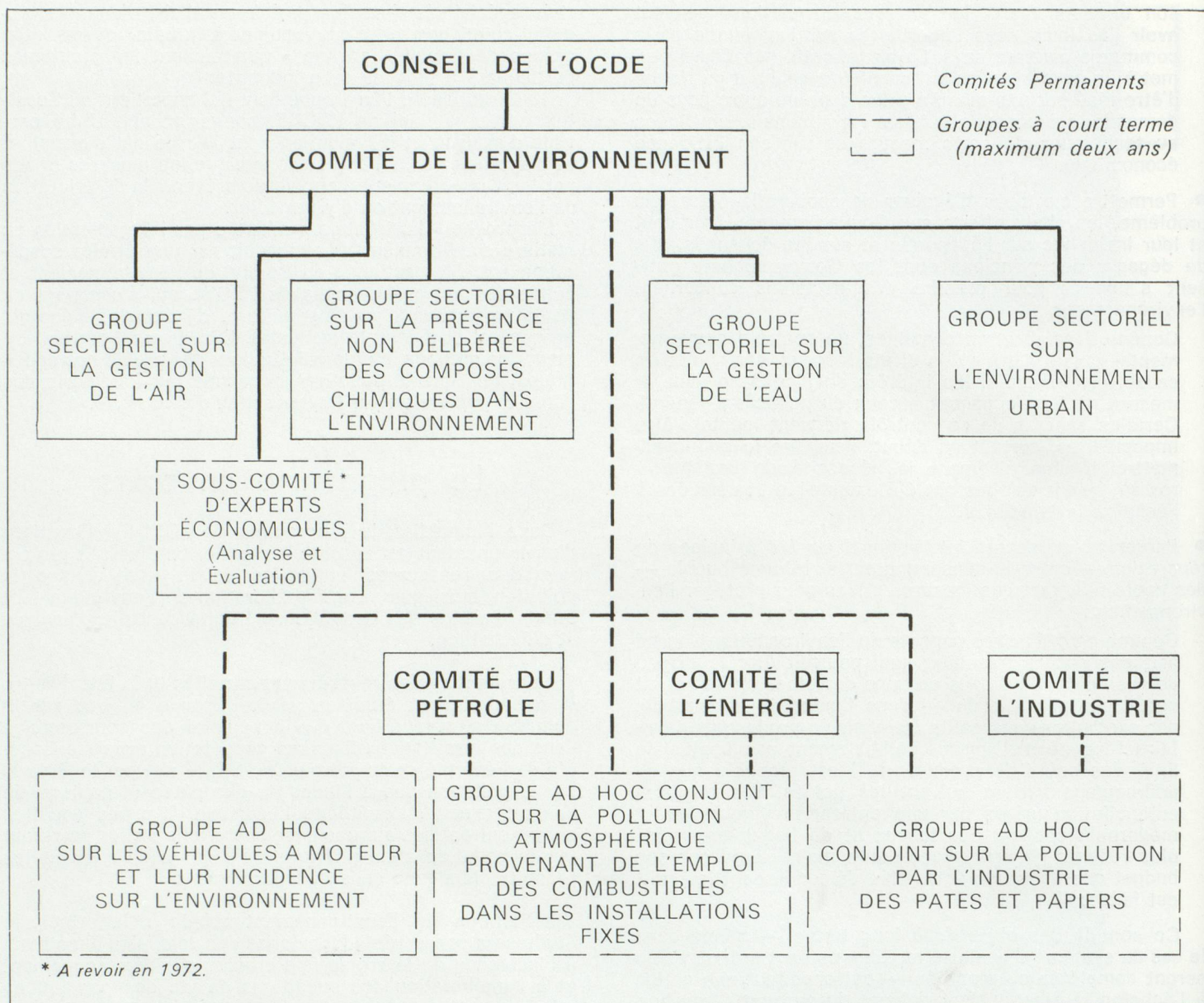
Amélioration de l'environnement urbain : la principale étude sera consacrée à l'incidence des véhicules à moteur ; à l'incidence de la croissance urbaine sur l'environnement et à l'amélioration des conditions de vie des populations urbaines.

Plusieurs groupes qui dépendent du Comité de l'Environnement de l'OCDE, tiennent leurs premières réunions dans le courant de l'année. Parmi eux figurent :

- le Sous-comité d'experts économiques ;
- le Groupe sectoriel sur la présence non délibérée des composés chimiques dans l'environnement ;
- le Groupe sectoriel sur l'environnement urbain ;
- le Groupe **ad hoc** mixte sur la pollution due à l'industrie des pâtes et papiers ;
- le Groupe **ad hoc** sur les véhicules à moteur et leur incidence sur l'environnement.

Les nouvelles publications relatives au secteur de l'environnement traiteront des sujets suivants :

- le bruit dû à la circulation urbaine : stratégie pour l'amélioration de l'environnement ;
- la planification des transports urbains ;
- l'accès des transports aériens aux zones urbaines ;
- la limitation de la circulation automobile et la création de zones réservées aux piétons dans les centres des villes ;



- les incidences des pesticides et des autres composés chimiques sur l'environnement ;
- les principaux problèmes de la gestion de l'eau ;

- le premier rapport de politique du Groupe sur la gestion et la recherche dans le domaine de l'air.

ANALYSE ET ÉVALUATION ÉCONOMIQUE

L'Unité centrale d'analyse et d'évaluation : fonctions et méthodes de travail

Les travaux de l'OCDE sur les problèmes de l'environnement doivent toujours être rattachés à l'évolution économique et sociale. Une approche purement sectorielle, menée par les groupes sectoriels et les groupes *ad hoc*,

risquerait de disperser les efforts et de conduire à un manque d'homogénéité. Il est donc nécessaire de coordonner les travaux entrepris par l'Organisation dans ce domaine. Cette coordination est indispensable si l'on veut avoir une vue globale des problèmes de l'environnement, et si l'on veut utiliser au mieux, dans le cadre des activités macro-économiques de l'OCDE, les résultats obtenus en matière d'environnement.

Pour faciliter la mise au point de méthodes nouvelles et améliorées dans ce domaine, il a été décidé de créer, dans le cadre du Secrétariat international de l'Organisation, une

Unité centrale d'analyse et d'évaluation rattachée à la Direction de l'Environnement. Le Sous-comité d'experts économiques a été chargé de superviser les travaux de cette unité.

Les principales fonctions de l'Unité sont les suivantes :

- examiner les problèmes de l'environnement comme un ensemble lié au développement économique et social ;
- déterminer les données statistiques fondamentales nécessaires à l'étude des problèmes et des politiques de l'environnement ;
- assurer une coordination satisfaisante des méthodes utilisées au sein des groupes sectoriels et des groupes **ad hoc** ;
- étudier les mesures et politiques communes applicables à différents secteurs ;
- assurer la liaison avec le Département des Affaires Économiques et Statistiques de manière à intégrer les résultats des études relatives à l'environnement dans les analyses macro-économiques de la croissance et assurer la liaison avec la Direction des Échanges ou toute autre partie de l'Organisation concernée.

A cet effet, l'Unité travaille en liaison avec les responsables de chaque étude importante entreprise par un groupe sectoriel ou par un groupe **ad hoc**. Elle aide les groupes à élaborer un plan initial sur la façon d'aborder le problème étudié, à définir les options de politique à examiner et à

mettre au point les méthodes à suivre. En outre, elle conseille les groupes dans les domaines suivants : coûts et avantages sociaux des mesures de politique concernant l'environnement, évaluation comparée des divers types de répartition des coûts, avec leurs avantages respectifs, intérêt que présentent, du point de vue économique, certains changements possibles de la structure industrielle, destinés à améliorer les normes d'environnement. Le programme de travail de l'Unité porte sur les méthodes d'analyse adaptées aux problèmes de l'environnement : analyse des coûts et avantages, prévisions technologiques, études économétriques et analyse des systèmes par exemple. L'Unité s'efforce en particulier d'évaluer les répercussions économiques de différentes méthodes de calcul des coûts ou de financement de la lutte contre la pollution, qu'il s'agisse des conséquences d'ordre économique dans le pays concerné — problèmes de choix entre mesures fiscales, subventions ou différentes formes de stimulants ou mesures de dissuasion — ou des conséquences sur le plan international (obstacles non tarifaires aux échanges, par exemple).

Enfin, l'Unité veille à ce que les problèmes de l'environnement soient considérés comme un tout et s'assure qu'aucun aspect résiduel important n'a été négligé. Dans toutes ses activités, elle se tient soigneusement au courant des conceptions les plus avancées en matière d'analyse dans les pays Membres et reste en liaison avec les principaux centres qui ont entrepris d'analyser et d'évaluer, sous l'angle économique, les problèmes de l'environnement.

MÉCANISME ET MANDATS

Le Comité de l'Environnement

Créé par décision du Conseil de l'OCDE en juillet 1970 pour une période initiale de cinq ans, le Comité de l'Environnement poursuit les tâches entreprises par le Comité de la coopération dans la recherche dont le mandat a pris fin.

Mandat

Le Comité est chargé :

- de procéder à des recherches sur les problèmes posés par la préservation et l'amélioration de l'environnement de l'homme, compte tenu notamment de leurs répercussions économiques et commerciales ;
- de confronter les actions entreprises ou proposées dans les pays Membres dans le domaine de l'environnement, avec leurs répercussions économiques et commerciales ;
- de proposer des solutions aux problèmes de l'environnement, qui tiennent compte autant que possible de tous les facteurs qui entrent en jeu, en particulier des considérations de coût et d'efficacité ;
- de veiller à ce que les résultats des recherches menées dans le domaine de l'environnement puissent être effecti-

vement utilisés dans le cadre plus large des travaux de l'Organisation sur la politique économique et le développement social.

Le Sous-Comité d'experts économiques

Formé d'experts économiques nommés par les Gouvernements Membres, chaque Gouvernement ne désignant qu'un expert, ce sous-comité a été créé initialement pour une période expérimentale d'un an à la fin de laquelle ses tâches, son utilité et sa composition feront l'objet d'une réévaluation.

Mandat

Son mandat est le suivant :

- examiner les travaux de l'Unité centrale d'analyse et d'évaluation et donner son avis à leur sujet ;
- faire rapport au Comité de l'Environnement sur les questions d'ordre économique, y compris le commerce, et autres sujets particuliers liés à certains problèmes importants de l'environnement, notamment les aspects multidisciplinaires de ces problèmes.

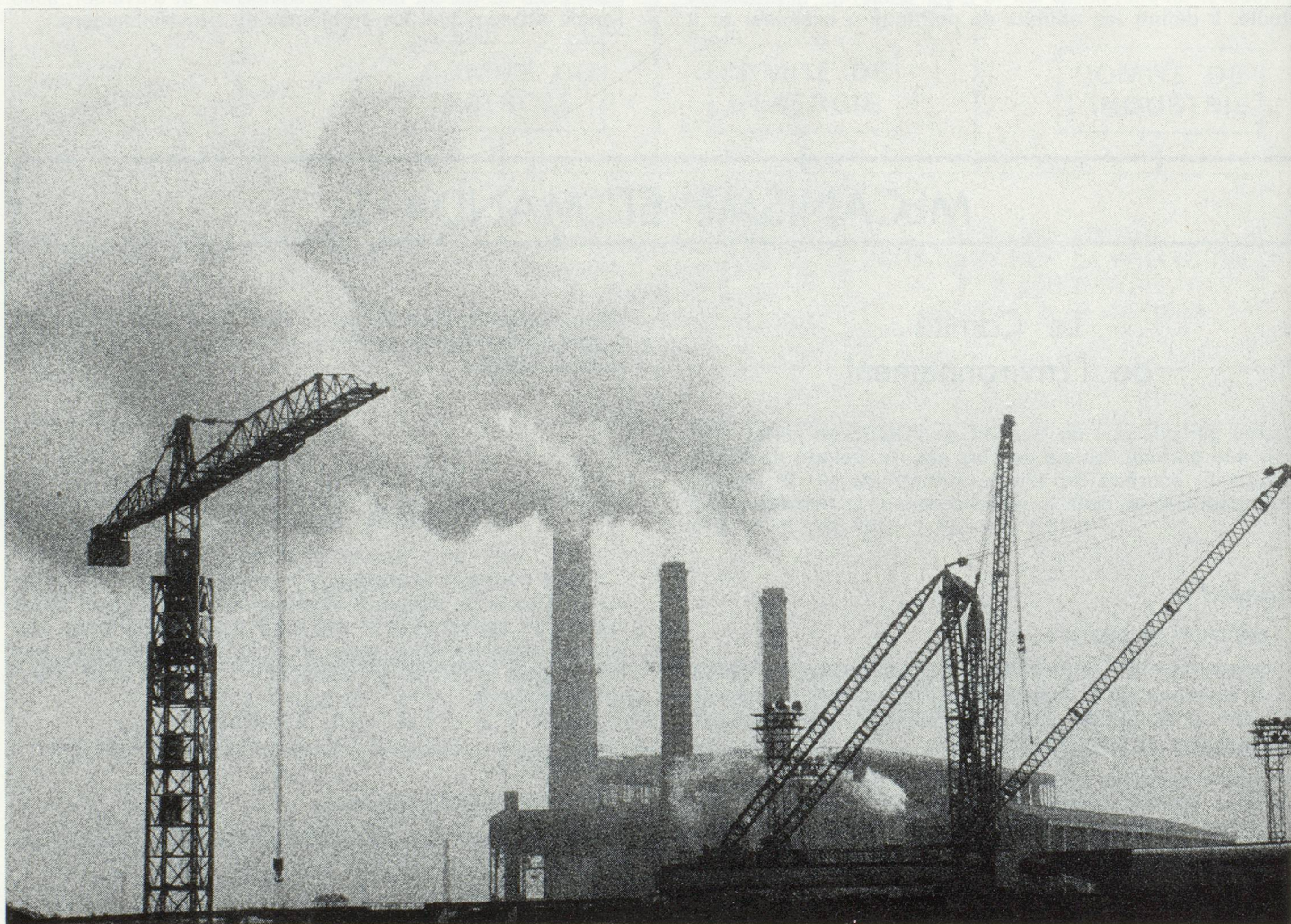
GROUPES SECTORIELS

Groupe sectoriel sur la gestion de l'air

Le Comité de l'Environnement a jugé nécessaire de poursuivre les travaux sur la qualité de l'air et la prévention de la pollution atmosphérique, qui avaient été entrepris par l'ancien Groupe sur la gestion et la recherche dans le domaine de l'air du Comité de la Coopération dans la Recherche de l'OCDE en étendant et en développant ces travaux. A cet effet, il a constitué un Groupe sectoriel sur la gestion de l'air, qu'il a chargé des tâches suivantes :

Mandat

- étudier et définir les problèmes liés à la prévention de la pollution atmosphérique afin de contribuer à maintenir et à améliorer la qualité de l'air, en tenant compte des impératifs à respecter en matière de santé publique et d'environnement. Déterminer, dans toute la mesure du possible, les conséquences économiques, sociales et financières des différentes politiques possibles ;
- examiner les politiques et les programmes à mettre en œuvre pour lutter contre la pollution atmosphérique et maintenir la qualité de l'air ;



... « les problèmes liés à la prévention de la pollution atmosphérique afin de contribuer à maintenir et à améliorer la qualité de l'air, en tenant compte des impératifs à respecter en matière de santé publique et d'environnement. »

(Photo Documentation Française, UNESCO, Dominique Roger.)

- mettre au point des méthodes propres à préserver la qualité de l'air en particulier lorsqu'il s'agit de problèmes qui ont des répercussions internationales ;

- pour étayer l'action administrative des pays Membres, mettre au point une base d'information adéquate, en prévoyant, le cas échéant, une coopération internationale dans la recherche ;

- indiquer et proposer les mesures efficaces que les Gouvernements pourraient prendre pour mettre en œuvre les politiques de la pollution. Évaluer notamment le coût et les avantages des différentes mesures possibles.

Groupe sectoriel sur la gestion de l'eau

Le Groupe a été créé par le Comité de l'Environnement pour poursuivre les travaux entrepris par le Groupe de recherche sur l'aménagement de l'eau constitué par le Comité de coopération dans la recherche.

Mandat

- étudier et définir les problèmes de gestion des ressources en eau, de conservation et d'amélioration de leur qualité, en tenant compte des impératifs à respecter en matière de santé publique et d'environnement. Évaluer, dans toute la mesure du possible, les conséquences économiques, sociales et financières des différentes politiques possibles ;

- passer en revue et comparer les politiques et mesures prises ou proposées dans les pays Membres en ce qui concerne la gestion des ressources en eau, ainsi que le contrôle de la qualité de l'eau ;

- mettre au point des méthodes concertées et suggérer des solutions en ce qui concerne les problèmes de protection et d'utilisation des ressources en eau qui ont des répercussions internationales ;

- mettre au point une base d'information adéquate, en recourant, le cas échéant, à une coopération internationale dans la recherche, afin de faciliter l'action administrative des pays Membres ; et

- indiquer et proposer les mesures pratiques que les Gouvernements pourraient prendre pour mettre en œuvre les politiques de gestion des ressources en eau. Évaluer notamment le coût et les avantages des différentes mesures possibles.

Groupe sectoriel sur la présence non délibérée de composés chimiques dans l'environnement

Le Groupe a pour objet d'étudier les composés chimiques, tels que les pesticides, qui peuvent atteindre l'environnement et y exercer des effets indésirables du fait de leur persistance, de leur diffusion par l'eau, l'air ou la chaîne alimentaire, et de leur accumulation et transformation dans les organismes, même lorsque les concentrations auxquelles ceux-ci sont exposés restent faibles.

Mandat

- choisir aux fins d'étude, sur la base d'une documentation adéquate et compte tenu des travaux effectués dans d'autres groupes sectoriels ou organisations internationales, les composés chimiques qui, lorsqu'ils sont libérés de façon fortuite dans l'environnement, peuvent être considérés comme ayant des effets nuisibles sur l'homme et son environnement ;

- examiner, pour ces composés, les méthodes (notamment l'emploi d'autres substances) qui permettraient de diminuer le taux et, en particulier, le coût et les effets relatifs de ces méthodes ;

- collationner et mettre à la disposition des Gouvernements des renseignements sur les sources, les mécanismes de distribution, le taux et l'importance de ces composés ;

- encourager l'échange entre pays Membres de renseignements sur les pratiques suivies dans ces pays concernant l'emploi, le contrôle d'utilisation et l'évacuation des composés chimiques retenus, et faciliter, chaque fois que cela est possible, l'évaluation économique de tous les facteurs en jeu ;

- proposer, sur la base des études indiquées ci-dessus, des approches concertées aux problèmes d'emploi et de limitation de l'emploi des composés chimiques retenus, qui ont des répercussions internationales sur l'environnement, l'économie et les échanges.

Groupe sectoriel sur l'environnement urbain

Trois facteurs ont conduit le Comité de l'Environnement à créer ce Groupe : la rapidité du mouvement d'urbanisation et ses conséquences économiques, sociales et financières, la nécessité d'améliorer les conditions de vie dans les villes et l'obligation, pour atteindre les objectifs concernant la qualité de l'environnement, de prendre des décisions en matière de gestion et d'aménagement urbain.

Mandat

Organiser des échanges d'expériences entre pays et fournir aux Gouvernements Membres des renseignements, des analyses et des avis concernant :

- l'incidence de l'expansion démographique et de la croissance économique sur l'environnement urbain, compte tenu des effets des facteurs sociaux et institutionnels, et de l'utilisation des sols ;

- les objectifs relatifs à l'amélioration de l'environnement urbain et l'efficacité des politiques et mesures qui permettent d'atteindre ces objectifs, ainsi que les interactions entre ces politiques et ces mesures ;

- la nature et l'importance des investissements qu'exige la croissance future des agglomérations et la réalisation de divers niveaux de qualité de l'environnement dans ces agglomérations ;

- la mise au point et l'application à la gestion urbaine et à l'utilisation des sols de normes, critères et méthodes tenant compte de considérations appropriées en matière d'environnement.

laissez vos soucis d'argent au



PREMIERE
BANQUE
PRIVEE
FRANÇAISE

- le CCF vous envoie immédiatement un relevé de compte après chaque entrée ou sortie d'argent
- le CCF vous accorde sans délai le prêt dont vous avez besoin
- le CCF étudie le placement qui vous convient
- le CCF est la Banque française la mieux placée pour traiter vos problèmes qu'ils soient : industriels, commerciaux ou touristiques. Ses origines helvétiques lui ont valu une situation privilégiée auprès de la majorité des Banques Suisses et de leur clientèle.

N'hésitez pas à consulter l'agence CCF la plus proche de votre domicile : elle vous documentera et vous conseillera.

Siège Social : 103 av. des Champs-Élysées Paris 8^e
55 agences à Paris et banlieue, plus de 200 dans toute la France

GENÈVE : 15, rue Pierre Fatio
tél. : 35-87-50

Le Groupe doit mettre l'accent sur les aspects économiques de certains problèmes spécifiques particulièrement urgents, instituer et entretenir d'étroites relations de tra-

vail avec le Comité de politique économique de l'OCDE et coopérer avec d'autres organismes internationaux qui s'intéressent aux problèmes urbains.

GROUPES AD HOC

Groupe ad hoc sur les véhicules à moteur et leur incidence sur l'environnement

Ce Groupe a été créé par le Comité de l'Environnement pour étudier, sous l'angle global, l'incidence des véhicules à moteur sur l'environnement et ses conséquences en matière de politique gouvernementale, compte tenu de toute une gamme de facteurs économiques, sociaux et d'environnement.

Mandat

Dans une première phase, le Groupe devra étudier le problème posé par la pollution atmosphérique et le bruit dû aux véhicules à moteur. Il aura pour tâche :

- d'évaluer les tendances que fait apparaître l'augmentation des émissions dues aux véhicules à moteur dans les zones urbaines ;
- de déterminer et d'évaluer les diverses méthodes possibles pour diminuer les niveaux de la pollution atmosphérique et du bruit des véhicules à moteur, d'étudier la technologie et le coût de la lutte contre les émissions ;
- d'évaluer les répercussions qu'auraient les contraintes actuelles et prévues découlant de la lutte contre les émissions dues aux véhicules à moteur, sur les pouvoirs publics, l'économie, les utilisateurs et le commerce international.

Dans une deuxième phase, le Groupe évaluera les autres problèmes liés aux véhicules à moteur qui peuvent intéresser la politique des Gouvernements ou avoir d'importantes répercussions sur le plan international.

Groupe mixte ad hoc sur la pollution atmosphérique résultant de l'emploi des combustibles dans des installations fixes

Ce Groupe a été créé à l'origine par l'ancien Comité de la coopération dans la recherche. Il comprend des Délégués nommés par les Gouvernements Membres et fait rapport au Comité de l'Environnement, au Comité de l'énergie et au Comité du pétrole.

Mandat

Le Groupe est chargé d'examiner de quelle manière des recherches pourraient être poursuivies sur les questions suivantes :

- une estimation quantitative de la pollution totale de l'air qui résultera probablement de l'augmentation prévue des besoins en énergie au cours des vingt ou trente prochaines années. Cette étude devra porter, non seulement sur les oxydes de soufre résultant de l'emploi des combustibles, mais aussi sur d'autres polluants tels que les poussières fines et les oxydes d'azote ;
- un examen des solutions qui s'offrent aux Gouvernements dans le domaine de la lutte contre la pollution de l'air due à l'emploi des combustibles. Cet examen devra tenir compte de la gamme des caractéristiques des combustibles et des techniques de lutte contre la pollution ;
- une évaluation de la mesure dans laquelle la politique énergétique pourrait être conçue de façon à maintenir dans certaines limites la pollution de l'air due aux émissions, et des conséquences économiques qu'aurait l'imposition de ces limites.

Groupe ad hoc mixte sur la pollution par l'industrie des pâtes et papiers

Ce Groupe a été créé par le Comité de l'Environnement et par le Comité de l'industrie. Il se compose de Délégués nommés par les pays Membres intéressés en vue d'évaluer ce qu'il y a lieu de faire pour protéger l'environnement de la pollution due à cette industrie, tout en assurant la croissance industrielle et économique.

Mandat

- évaluer les conditions actuelles de la pollution de l'environnement due à l'industrie des pâtes et papiers (nature de la pollution, caractéristiques de la nuisance qui en résulte ; mesure de la pollution par les caractéristiques analytiques des effluents et l'étendue de l'environnement atteint, en fonction des procédés mis en œuvre et de la capacité de production des installations en cause ; classement par ordre de gravité des nuisances) et estimer les conditions futures en fonction des tendances décelées dans les différents pays concernés ;
- examiner les techniques utilisées et envisagées pour réduire ou éliminer cette pollution, et en évaluer l'efficacité et les coûts ;
- considérer, pour autant que le délai imparti le permet, les politiques des Gouvernements ayant pour objet de lutter contre la pollution créée par l'industrie des pâtes et papiers, ainsi que les conséquences économiques, commerciales et financières des mesures dérivées de ces politiques ;
- examiner la possibilité d'adopter des approches concertées à l'égard des problèmes qui ont des répercussions internationales pour l'environnement, l'économie et le commerce.

(Article reproduit avec l'aimable autorisation de la rédaction de l'Observateur de l'O.C.D.E.)